

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0875

commune (s) : Montanay

objet : **Rectificatif à la décision du bureau n° B-2002-0742, relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit le Fossard et appartenant à M. Louis Henry**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 2 septembre 2002, le Bureau a validé l'acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit le Fossard à Montanay, d'une superficie de 855 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 74 de la section AL et appartenant à monsieur Louis Henry.

Cette acquisition est réalisée dans le cadre de la construction d'un ouvrage d'assainissement pour lutter contre le ruissellement et l'érosion dans les communes de Montanay et de Fleurieu sur Saône.

La référence cadastrale mentionnée dans la décision du 2 septembre dernier est erronée. Il ne s'agit pas de la parcelle, cadastrée sous le numéro 74 de la section AL, comme indiquée ci-dessus mais de la parcelle cadastrée sous le numéro 24 de la section AL. Il convient donc de rectifier la décision sus-désignée.

La Communauté urbaine se propose donc d'acquérir une parcelle de terrain nu située lieu-dit le Fossard à Montanay, d'une superficie de 855 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 24 de la section AL et appartenant à monsieur Louis Henry.

Il n'est apporté aucune autre modification à ladite décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision n° B-2002-0742 en date du 2 septembre 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la rectification apportée à la décision n° B-2002-0742 en date du 2 septembre 2002,

b) - l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit le Fossard à Montanay, d'une superficie de 855 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 24 de la section AL et appartenant à monsieur Louis Henry.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir avec lesdites rectifications.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,